

■ Le magazine bimestriel de votre ville

Sees Fête sa **RENTREE** CENTRE POLYVALENT - 10H30 / 19H



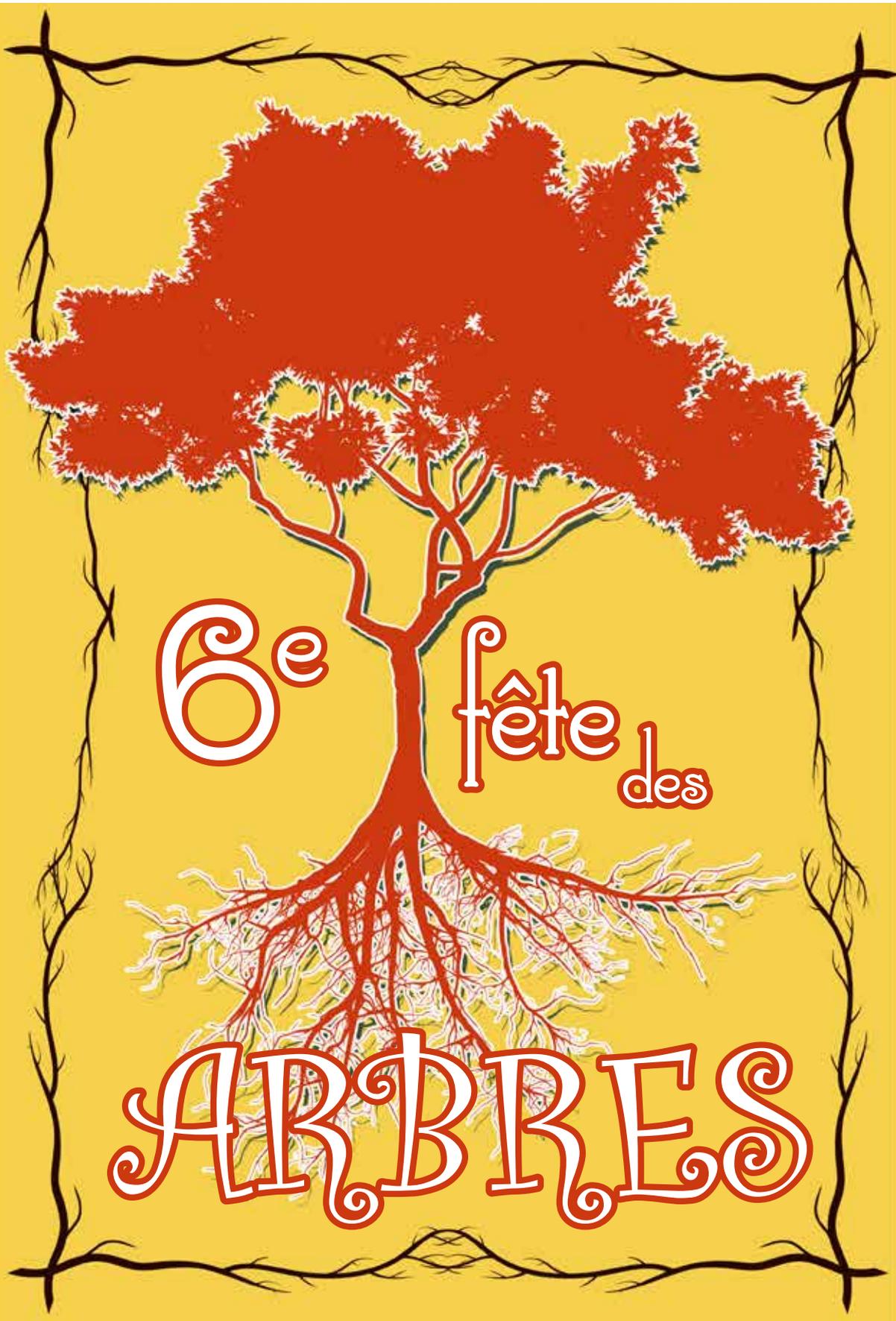
2 SEPT
2017

EXCLUSIVITE

vosre guide
des activités
de la rentrée 2017-2018



**Faites le plein d'activités !
FETE DES ENFANTS
FORUM DES ASSOCIATIONS**



6^e fête des

ARBRES

28-29 octobre 2017
Jardins d'Argentré - Sées

Infos : office de de tourisme - 02 33 28 74 79



Sommaire...

p. 4 > 5
Actualités

Retour sur...
La fête de la musique et le marché
des producteurs de pays
Les festivités et commémoration
du 14 juillet

p. 6 > 7
Dossier

Etat-civil - Cimetière : les
démarches administratives

p. 8 > 9
Agenda

p. 10
Vie municipale
Tribunes des élus

p. 11
Vivre à Sées
Place aux artistes sagiens !
Infos pratiques
Etat-civil



Edito

Septembre est bien pour tous, le mois de la Rentrée. A commencer par les écoliers qui retrouveront cette année les mêmes rythmes scolaires que l'année passée après l'accord unanime du conseil communautaire. Celui-ci s'est réservé quelques temps de réflexion afin de faire son choix pour

la rentrée de 2018, après consultation des conseils d'école.

Collégiens, Lycéens et leurs professeurs retrouvent aussi leurs établissements.

Rentrée des Associations avec le forum et leurs bénévoles que je tiens à remercier pour leur implication à faire vivre la ville.

Le cours des Fontaines va retrouver son ambiance avec le comice agricole du 2 Septembre. Le Tour de l'Orne cy-

La rentrée va sonner !

cliste avec l'arrivée de la 2^{ème} étape venant de Bagnoles de l'Orne et le départ de la 3^{ème} étape vers L'Aigle animera la cité le 10 Septembre.

N'oublions pas en cette rentrée les journées du patrimoine des 16 et 17 Septembre et le concert du Samedi 23 Septembre dans le cadre du Septembre musical de l'Orne. L'occasion de découvrir notre richesse patrimoniale et d'apprécier la sonorité de notre cathédrale.

Rentrée également pour nos commerçants, artisans, entreprises et leurs salariés après une période de repos bien méritée.

Le moment fort de cette rentrée aura lieu en octobre avec la mise en service de la médiathèque entièrement rénovée dans les anciennes Halles de Sées. Une médiathèque digne de ce nom, pourvue des dernières technologies. Un outil de notre temps, moderne et adapté à la disposition de tous, et pourvu d'un espace intergénérationnel.

La rentrée est bien là avec ses nombreux dossiers à suivre, et gérer au mieux les problèmes du quotidien. Mais c'est le rôle de la municipalité au service des sagiens.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une bonne et excellente rentrée.

Votre maire, Jean-Yves HOUSSEMAINE



Félicitations aux deux jeunes sagiens titrés au championnat de Normandie de tir à l'arc !

Médaille d'or pour Antoine Gadeau (à droite) dans la catégorie Junior homme arc droit.

Médaille de bronze pour Mathieu Gadeau (à gauche), dans la catégorie Senior homme arc chasse.

Mairie de Sées
Place du Général de Gaulle
61500 SÉES
Tél. : 02 33 81 79 70
E-mail : mairie@sees.fr
Site internet : www.ville-sees.fr



Trait d'Union septembre-octobre 2017
Magazine bimestriel de la Ville de Sées
Directeur de la publication : J-Y Houssemaine
Rédacteurs : M. Dehayes, C. Delaunay, J. Mabilles, N. Gripon, S. Danot
PAO : M. Dehayes

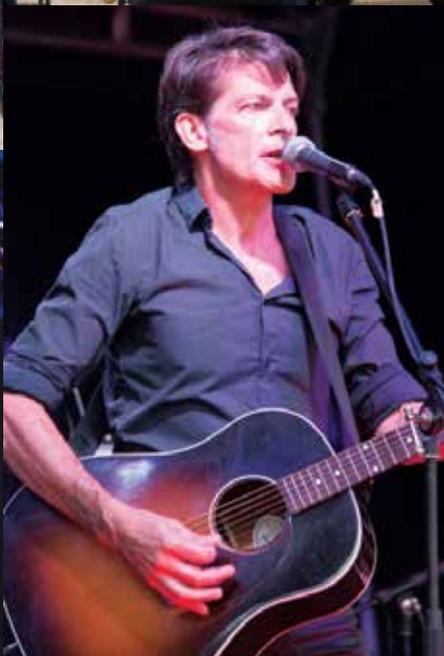
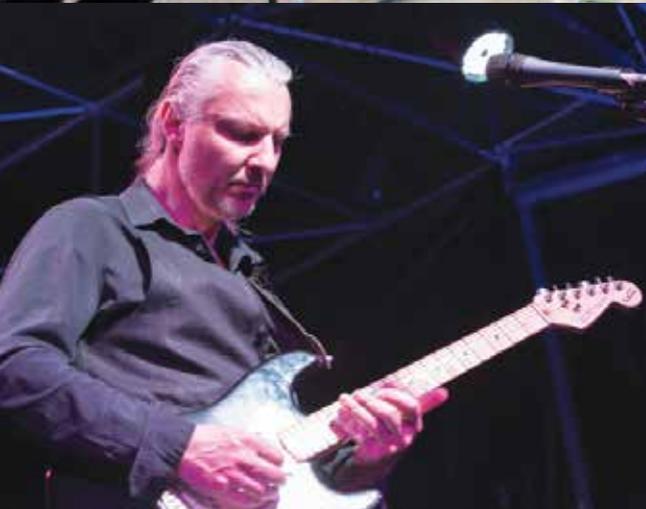
Photos : M. Dehayes, C. Delaunay, A. Zietlow de Ferrière, J. Mabilles, L. Vérat

Imprimerie : Bémographie - Alençon

Actualités



Retour sur...



Fête de la musique et marché des producteurs de pays > vendredi 23 juin



Durant l'après-midi, les visiteurs ont dégusté et apprécié les différents produits labellisés avant de se rendre à la cathédrale pour un concert des grands airs du répertoire classique russe ou d'inspiration russe : Prokofiev, Moussorgsky, Borodine... Les «Saxophones cuivrés», composés des élèves des écoles de musique de Sées, Aube, Alençon et l'Aigle, ont rencontré un vif succès. DJ Adrien Sébert a chauffé l'ambiance Cour Mazeline avec une démonstration du club de Fitness, encadré par Gianni Bernard, avant de laisser place à Laurent Piquot et les Alter-Ego rendant hommage au grand Alain Bashung.





Les festivités et commémoration du 14 juillet

Environ 3 000 personnes ont assisté au très renommé feu d'artifice de la ville. Le groupe de rock celtique Digresk avec son énergie débordante a enthousiasmé le public. Les dénicheurs et flaneurs ont pu déambuler dans les rues à l'occasion du vide-grenier sous une météo estivale et ont eu le plaisir de croiser Mister F et ses tours de magie et autres numéros de rues audacieux.





◆ Etat-civil - Cimetière : les démarches administratives

Les différents choix qui accompagnent l'inhumation représentent des étapes majeures dans le travail de deuil. En plus d'être un acte traditionnel, il s'agit aussi d'un acte administratif qui nécessite d'effectuer quelques formalités. Pour y voir plus clair, nous avons posé quelques questions à Noémie Gripon, agent d'état-civil à la Mairie de Sées.

Quelle est la différence entre « inhumation » et « crémation » ?

L'inhumation est le fait d'enterrer un défunt. Elle se distingue de la crémation qui est une étape précédant l'inhumation ou la dispersion.

Si je souhaite être incinéré, mes cendres peuvent-elles être déposées n'importe où ?

Suite à une crémation, l'urne contenant les cendres est remise à la famille qui peut l'inhumer :

- ▶ En caveau à urnes
- ▶ En columbarium
- ▶ Dans une sépulture existante (ou scellement d'urne sur la pierre tombale)
- ▶ En dispersant les cendres.

Toutes les opérations funéraires effectuées à la suite de chaque crémation seront, au même titre que les inhumations traditionnelles, soumises à autorisation du service gestionnaire des cimetières.

Je choisis la dispersion des cendres, quelles sont mes possibilités ?

Les familles peuvent choisir le lieu de dispersion.

La dispersion au Jardin du Souvenir.

Les familles doivent auparavant faire la demande au secrétariat de la Mairie au service « Cimetière ».

Seules les cendres des défunts décédés et/ou domiciliés sur la commune de Sées sont autorisées, depuis le 1er janvier 2017, à être dispersées au Jardin du Souvenir de Sées.

Une dérogation pourra être accordée aux enfants dont les parents sont inhumés au cimetière de Sées.

Seul le dépôt de fleurs naturelles, sans aucun emballage, est autorisé au Jardin du Souvenir au moment de la Cérémonie.

Les fleurs seront ensuite enlevées par le gardien du Cimetière, lorsqu'elles présenteront des signes de dégradation nuisant à la tenue et à la dignité de ce lieu de recueillement.

Les plaques, jardinières, objets funéraires ou autres objets divers sont strictement interdits en ce lieu.

Les familles qui ont choisi la dispersion des cendres peuvent apposer une plaque sur le mur de mémoire comportant le nom, prénom, les années de naissance et de décès du défunt.

La dispersion en pleine nature.

Avec la loi du 19/12/2008, les cendres ont désormais le statut de corps à part entière, en conséquence, la pratique de la dispersion est désormais strictement encadrée et réglementée.

- ▶ La dispersion « terrestre »

Elle ne peut avoir lieu dans les espaces verts à vocation publique.

Il faut en informer le maire de la commune où est né le défunt ainsi que celui de la commune où se situe le lieu de dispersion retenu, cela afin d'obtenir les autorisations adéquates. L'identité du défunt, le lieu et la date de dispersion de ses cendres funéraires sont enregistrés et répertoriés sur un registre créé à cet effet.

- ▶ La dispersion en pleine mer

Elle doit se conformer à la réglemen-

tation maritime telle qu'elle est stipulée dans la loi du 2/01/1986, ainsi que l'article L.2213-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Là aussi, il convient d'informer le maire de la commune d'origine du disparu ainsi que les services de la ville où aura lieu la dispersion. Elle ne peut être effectuée à moins de 300 mètres des côtes. En cas d'immersion d'une urne, on choisira une urne biodégradable. Le rituel aura lieu à 6 kilomètres du littoral pour éviter que les restes ne soient ramenés sur la rive par les marées.

Ne sont pas autorisés :

- ▶ les jardins privés ou publics,
- ▶ les champs et les espaces cultivés,
- ▶ les voies publiques.

Pour l'inhumation, quelles sont les options possibles ?

L'inhumation en terrain concédé. La Commune peut concéder des terrains aux personnes qui désirent se réserver un emplacement pour y fonder une sépulture individuelle, collective ou de famille.

▶ concession dite « individuelle » : un seul titulaire ;

▶ concession dite « collective » : plusieurs personnes désignées par le titulaire ;

▶ concession dite « de famille » : plusieurs personnes d'une même famille ou d'un proche.

Les concessions sont divisées en deux catégories :

- ▶ Concession de 15 ans : 168 €*
- ▶ Concession de 30 ans : 335 €*





Horaires du cimetière

► du 01/03 au 31/10
du lundi au samedi de 8 h à 18 h 30
le dimanche de 9 h à 18 h 30

► du 01/11 au 28/02
du lundi au samedi de 8 h à 17 h
le dimanche de 9 h à 17 h

Sauf Fêtes des Rameaux
et Toussaint :
de 8 h à 18 h 30

Quelles sont les autres possibilités ?

L'inhumation en caveaux à urnes.

Le Cimetière de Sées dispose de 36 caveaux à urnes situés dans le Carré n° 4 (à gauche en entrant).

La dalle et la stèle sont aux choix des familles.

Les caveaux à urnes fournis et installés par la Ville de Sées seront concédés :

- Concession de 15 ans : 246 €*
► Concession de 30 ans : 329,50 €*
* tarifs 2017

L'inhumation au columbarium.

Le Cimetière de Sées dispose de 2 columbarium dans le Carré n°4 (à gauche en entrant).

Les cases de columbarium sont fermées par des plaques de marbre fournies par la Ville. Les gravures à l'or « lettres anglaises » sont à la charge des familles. Ces plaques ne doivent comporter que le nom, le prénom, les années de naissance et de décès.

Des concessions de 10 ans pourront être attribuées d'un montant de 463,50 €*.

Toute personne, quels que soient ses moyens, peut-elle être enterrée ?

Oui. L'inhumation a alors lieu dans le «**terrain commun**». Cet espace est mis à disposition par la mairie, gratuitement pour une durée de 10 ans. Le défunt est inhumé individuellement en pleine terre. A Sées, on le retrouve dans le Carré n° 3 (carré en haut à gauche du Cimetière).

Le délai des 10 ans passé, la commune procédera à la reprise de l'emplacement.

Il ne peut être construit ni caveau, ni monument. Seront autorisées les plaques, croix déposées au sol et non fixées ou fleurs. Les signes funéraires ne peuvent dépasser les dimensions

de l'emplacement.

J'aimerais reposer dans le cimetière de mon choix, est-ce possible ?

Ont droit d'être inhumées dans le(s) cimetière(s), en application de l'article L.2223-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les personnes :

- décédées sur le territoire de la Ville de Sées, quel que soit leur domicile
- domiciliées dans la Commune, quel que soit leur lieu de décès. Non domiciliées et non décédées dans la Commune, mais y possédant une sépulture de famille

► Les Français hors de France qui n'ont pas de sépulture dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale.

Toutefois le Maire peut autoriser à titre exceptionnel et chaque fois qu'il le jugera opportun, l'inhumation dans le cimetière communal de personnes n'entrant pas dans les catégories ci-dessus mais ayant des liens particuliers avec la Commune.

L'inhumation sur un terrain privé est-elle autorisée ?

A titre exceptionnel et sous certaines conditions une inhumation sur terrain privé peut être demandée selon l'article L 2223-9 du CGCT. La législation l'autorise selon les conditions suivantes :

- L'inhumation doit avoir lieu hors de l'enceinte de la ville ou du village et à une certaine distance.
- Obtenir l'autorisation du préfet du département.

Qu'est-ce qu'une concession funéraire ?

Une concession funéraire est un emplacement dans un cimetière dont vous achetez l'usage (mais non le ter-

rain). L'acte de concession précise qui en sont les bénéficiaires, ainsi que la durée.

Les reprises des concessions.

Lorsqu'une concession arrive à échéance, la commune réalise un affichage aux portes du cimetière pour informer les familles.

Celles-ci ont deux possibilités : le renouvellement ou le non-renouvellement.

Les familles ont alors encore 2 ans pour renouveler.

Dans le cas du non-renouvellement, la Commune reprendra la concession uniquement lorsque 2 ans se seront écoulés.

Qu'est-ce qu'une concession à perpétuité ?

Certaines concessions funéraires, dans les cimetières, peuvent être établies avec des baux à perpétuité (ou emphytéotiques). Cependant, la législation définit des critères et des procédures permettant de lever le caractère perpétuel de ces concessions en cas de non-entretien par les descendants, après constat d'« abandon », selon l'article R 2223-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Trois obligations sont nécessaires pour procéder à leur reprise :

- La concession a plus de 30 ans
 - Le dernier défunt a été inhumé il y a plus de 10 ans
 - La stèle est en état d'abandon (cassée, affaissée, dangereuse).
- Cette procédure de 3 ans est obligatoire pour la commune.

Une liste des opérateurs funéraires habilités est à votre disposition au secrétariat de la mairie.

Pour toutes informations : Service état-civil / cimetière 02 33 81 79 76 / noemie.gripon@sees.fr

Agenda



SEPTEMBRE

1^{er}, 8 et 15 septembre

Musilumières à 21h30

14€, 12€ (séniors), 5€ (10-18 ans), gratuit -10 ans. Réservation : office de tourisme : 02 33 28 74 79

Jusqu'au 30 septembre

Exposition Victor Leharivel Durocher (1816 - 1878)

Musée départemental d'art religieux, tous les jours sauf mardi, de 12 h à 18 h. Tarif : 2 €. Tél : 02 33 28 59 73. Gratuit lors des Journées du patrimoine.

2 septembre

Sées fête sa rentrée ! 10h30/19h

Venez à la rencontre des associations et faites le plein d'activités. Initiations, démonstrations, animations pour enfants (maquillage, structures gonflables, balades en poney, sculpture sur ballons, concert avec Olifan à 18h) Gratuit - Centre polyvalent

Comice agricole Loutreuil du Canton de Sées

Rencontre entre éleveurs et citadins, toutes les races et espèces élevées dans le canton peuvent être présentées. Cours des Fontaines

4 septembre

Pétanque à 14h

Concours à la Mêlée - stade *



Du 5 au 30 septembre

Exposition photos d'Amandine Zietlow de Ferrière

Habitant la Bellière, cette jeune photographe est passionnée de nature et patrimoine : couleurs, cadrages, perspectives offrent un regard original sur la faune, la flore, les éléments (le feu). Ses photos sont également source d'inspiration pour son mari, Philippe, qui les projette en musique lors de spectacle grandiose, comme ce fut le cas deux fois au Château de Chambord. Vernissage le mardi 5 septembre à 18h. Entrée libre, Hôtel de ville, aux horaires d'ouverture de la Mairie

5 septembre

Entraînement bowling à 15h15

RDV place de l'ancien collègue *

10 septembre :

Promenade historique

au profit de la recherche contre le cancer du sein, en partenariat avec le Club Inner-Wheel Pays d'Alençon-Sées. Tarif : 5 € (gratuit pour les -12 ans), intégralement reversés. Goûter offert. RDV à 14h, Chapelle Canoniale. Inscription obligatoire auprès de l'Office de Tourisme.

Tour de l'Orne de cyclisme

14 septembre

Marche «Sur les chemins de la convivialité» à 9h

RDV place de l'ancien collègue *



16 et 17 septembre

Journées du patrimoine

Fil conducteur : les vitraux de Paul Bony (en partenariat avec l'association culturelle et artistique de Sées). Samedi : concours «Géocaching» pour les enfants en partenariat avec l'association des commerçants «Sées près de chez moi». Dimanche : atelier de création de vitraux avec Yves Gack. Programme disponible à l'office de tourisme.

22 septembre

Dictée - éliminatoires à 14h

salle de réunion de la mairie *

23 septembre

Septembre musical de l'Orne à 20h30

Concert avec l'Orchestre régional de Normandie et le Chœur de chambre de Rouen - Payant Cathédrale. Renseignements : 02 33 26 99 99



29 septembre

Ciné aînés à 14h - au Rex*

30 septembre

Concours de belote coincée à 13h30 - centre polyvalent organisé par le club de l'amitié

Soirée loto à 20h

(ouverture des portes à 18h30) foyer municipal) organisée par l'amicale des hospitaliers de Sées

OCTOBRE

Du 2 au 20 octobre

Cinéfilou dans l'Orne

en collaboration avec le Rex et MaCaO 7^{ème} Art. Sur le temps scolaire, les élèves de la maternelle au primaire découvriront des films classés «art et essai». Dès septembre, reprise des animations : «Ciné-club des aînés», «Ciné-Filou-Goûter», «Ciné p'tit déj», «Ciné P'tits Rex», les Classiques du Rex sans oublier des ciné-débats. www.cinemalerex.fr facebook.com/seeslerex



3 octobre

Thé dansant à 14h

avec Jean Dauvin centre polyvalent*

5 octobre

Conférence-débat sur le thème «l'accueil de jour : pour qui ? pour quoi ?» à 14h30

organisée par la coordination gérontologique de Sées Centre polyvalent - Gratuit

Du 6 au 27 octobre

Exposition «retrospective» de peintures de Monique Latty Arrivée de «nulle part», elle s'est profondément attachée à cette région et ses habitants. Née à Bruxelles, c'est le parcours d'une nomade que celui de cette artiste, qui peint depuis son enfance. 3 temps forts pour une exposition «affective». Les années 70/80 dans une abs-

traction futuriste, les années 90 et l'expressionnisme, parfois violent, avec une gestuelle forte et colorée, et le retour à l'abstraction à partir de 2004, jusqu'à ce jour. Hôtel de ville, aux horaires d'ouverture de la Mairie



7 octobre

Festival des Racont'Arts à 20h30 - foyer municipal

12 octobre

Finale départementale de dictée à 14h - centre polyvalent *

Les bouquinades du jeudi à 19 h - médiathèque

13 octobre

Octobre Rose

15 octobre

Concert commémoratif des 20 ans de la Schola à 16h sous la direction d'Anne-Marie Concé - cathédrale

18 octobre

Aide aux devoirs -14h/16h médiathèque

19 octobre

Bébéslecteurs à 10h - médiathèque

21 octobre

Concours de belote coincée à 13h30 - centre polyvalent organisé par le club de l'amitié

Les Classiques de Muriel Théophile Gautier

27 octobre

Ciné aînés à 14h - au Rex*

28-29 octobre

Fête des arbres jardins d'Argentré

En septembre, la CDC des Sources de l'Orne fête la rentrée et sa 1^{ère} saison touristique. Au programme : expositions, portes ouvertes, visites, promenades... Porte ouverte de l'entreprise Cornu (carrosserie industrielle, équipements forestiers) installée sur le Parc d'activité en Pays de Sées : **mardi 12 à partir de 14h** sur réservation au 02 33 28 74 79. Programme à l'Office de tourisme.

◆ Médiathèque Emile Zola : Les rendez-vous à ne pas manquer !

◆ Festival des Racont'Arts : «Histoires d'en rire» de Jeanne Ferron

Proposé par la médiathèque départementale de l'Orne, en partenariat avec des bibliothèques du département, le festival des Racont'Arts fêtera en 2017 sa onzième année d'existence. Au programme : des contes, des contes et encore des contes sur toute une semaine ! De quoi ravir les amateurs d'histoires en tous genres.

Cette année, pour la première fois depuis la création du festival, la médiathèque de Sées accueillera la conteuse Jeanne Ferron et son spectacle «Histoires d'en rire».

Dans ce récital de contes sois-disant «traditionnels», Jeanne s'attache à dépeindre des figures féminines assez frappées,

mi-dingues, mi-sages qui ont comme qui dirait une araignée au plafond ! Avec humour et tendresse, Jeanne Ferron embarque son public dans son univers singulier, déjanté, construit d'histoires extraordinaires qui frôlent le burlesque. Elle a le souci du petit détail qu'elle monte en épingle, mime, force le trait sur son accent beauceron ; sur scène, elle rit beaucoup et le public tout autant ! Ce qui est sûr, c'est qu'on ne risque pas de s'ennuyer...

Samedi 7 octobre à 20h30
Foyer municipal - Gratuit
Réservation conseillée
02 33 27 01 44
mediatheque-sees@wanadoo.fr

Bébés Lecteurs
Un jeudi par mois à 10 h, la médiathèque propose aux bambins de 0 à 3 ans une séance de lecture animée. Au programme : tapis de lecture, kamishibaïs, comptines, marionnettes... Sur des thèmes variés comme le jardin, la mer, les couleurs...
Gratuit sans inscription.

1ère séance :
jeudi 19 octobre à 10 h

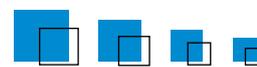
Classiques de Muriel
Forte de son succès des années précédentes, Muriel propose à nouveau ses désormais célèbres «Classiques» et a concocté un programme riche autour de la vie de grands auteurs classiques comme Beaumarchais, Diderot ou encore Molière. Un samedi par mois de 10 h à 12 h 30 - Gratuit sans inscription.

1ère séance :
samedi 21 octobre à 10 h
-> Théophile Gautier

Les bouquinades du jeudi
Le club de lecture fait peau neuve et s'appellera désormais «Les bouquinades du jeudi». Nouveau nom, nouveau créneau : il aura lieu un jeudi par mois à 19h. Le principe est simple : chaque membre choisi de présenter un livre (BD, roman, polar, documentaire) et fait partager son coup de cœur au groupe. Le but : partager, échanger, découvrir. Quelques surprises vous seront réservées dans l'année mais pour le moment... Venez nous rencontrer !
Gratuit sans inscription.

1ère séance : jeudi 12 octobre à 19 h

Aide aux devoirs
A la médiathèque, on aide à faire les devoirs ! Des séances d'aide aux devoirs pour les enfants du CP au CM2 seront proposées un mercredi après-midi tous les 15 jours de 14h à 16h pour commencer. En fonction de la demande, d'autres créneaux pourront être proposés. Gratuit sur inscription. Animé par des bénévoles. Les enfants pourront s'inscrire et évoquer leurs besoins lors de la **1ère séance le 18 octobre de 14 h à 16 h.**



◆ Tribunes des élus

◆ Tribune de l'opposition

Zigzags sur les rythmes scolaires... Pensons à nos enfants !

« Bien avant que l'on soit en mesure de juger de l'efficacité d'une semaine scolaire organisée autour de 5 matinées, un certain nombre de décideurs locaux s'empressent, individuellement et sans aucun esprit d'intelligence collective, de revenir à la semaine de 4 jours pour les enfants des écoles maternelles et primaires.

Que dissimule cette décision ?

En fait ces élus se précipitent sur une déclaration du ministre de l'Education Nationale, pensant faire l'économie du coût des TAP (temps d'activités périscolaires). Il suffit de lire les propos du Maire de Sées en direction des parents et sur le bulletin municipal : la décision semble déjà prise ?

Où est l'intérêt de l'enfant ?

Les enfants sont en maternelle et en primaire pour, au bout du compte, maîtriser la communication orale et écrite, ô combien déterminante, pour l'avenir de chaque individu ! Cela passe par un travail régulier et répétitif. Travail exigeant, travail difficile, accompli avec conscience par les enseignants.

Il est démontré que le meilleur moment de la journée pour ces apprentissages, c'est le matin !

Les cinq matinées sont, donc, fondamentales pour les enfants.

Si le coût des TAP est insupportable pour les communes, si l'incapacité à s'entendre au niveau de la CDC est patent, si l'incapacité à mettre en place un projet éducatif local est avérée, la solution est toute simple : réduisons les après-midis des enfants, l'école se terminant vers 15h45. Cela laissera un temps, ensuite, pour les interventions des enseignants envers les élèves en difficulté (APC), et du temps pour tous pour le repos.

Il n'y a pas d'avenir pour un pays sans éducation. L'année électorale écoulée devrait nous faire réfléchir. Une récente étude du Ministère ! classe l'Orne dans les départements où les difficultés de maîtrise de la langue sont les plus importantes : 20% de nos jeunes sont concernés ! Sans commentaire...

Alors, pensons d'abord à l'avenir, pensons à nos enfants ! »

Les élus de la liste

« **Construisons un autre avenir** »

◆ Tribune de la majorité

Une rentrée scolaire avec rythmes et activités

« Plus de souplesse pour l'organisation des rythmes éducatifs ou désengagement de l'état.

Voilà maintenant 3 ans que la mairie avec la création du service RécréAsées a mis en place les Temps d'activités périscolaires. Ils se sont investis pour élaborer un projet éducatif, en collaboration avec les établissements scolaires et les associations de parents d'élèves, prenant en compte l'épanouissement de l'enfant en le valorisant sur ses propres acquis et aptitudes.

Aujourd'hui, chacun s'accorde sur la plus-value du travail réalisé par RécréAsées en lien avec tous les partenaires. De nombreux enfants vivent l'école autrement avec ces rythmes éducatifs partagés. Ce travail va se poursuivre pour cette prochaine année scolaire.

Les maires de la Communauté de communes des Sources de l'Orne, ont pris avec intérêt, connaissance de la circulaire de la Directrice Académique de l'Orne. Ils ont décidé de maintenir en l'état les rythmes scolaires.

Pour la rentrée 2017, la ville a fait le choix de maintenir les activités périscolaires mises en place depuis 3 ans.

Et, c'est en concertation avec les différents interlocuteurs que la communauté de communes travaillera sur le choix à retenir d'ici la fin d'année. Dès lors, des dispositions devront être prises, de façon à mettre en place l'organisation qui aura été retenue pour la rentrée de l'an prochain.

Il est souhaitable que l'épanouissement de l'élève soit le premier critère à prendre en considération en gardant bien entendu une cohésion dans les rythmes sur le territoire de notre communauté de communes. »

Les élus de la majorité



◆ Place aux artistes sagiens !



La ville de Sées a consacré une exposition estivale à deux artistes sagiens, Jeannine Sorel et Amaury Louvel, avec pour thématique «Entre style et génération». Autodidactes tous deux, c'est avec humour et talent que se mêlent paysages picturales et dessins au crayon.

Jeannine, passionnée par «sa ville» nous fait découvrir ou redécouvrir les richesses de notre belle cité et nous fait voyager ailleurs en Normandie. Amaury propose avec technique des tableaux très éclectiques.



L'équipe du Secours catholique Sées-Mortrée ouvrira ses permanences le mardi 6 septembre. Huit bénévoles accueilleront deux fois par mois ceux qui ont besoin de soutien. Une réflexion est en cours pour mener des actions originales qui répondent aux besoins du territoire. Pour toutes les bonnes idées et les bonnes volontés, contactez le responsable Dominique Douchy : 06 86 17 22 46 / dominique.douchy@orange.fr

Infos pratiques

◆ Ordures ménagères : changement des jours de collecte

A compter du 1er septembre 2017, la collecte des ordures ménagères aura lieu le mardi et le vendredi (au lieu du samedi). Les horaires restent les mêmes.

◆ Permanences en Mairie - (salle de réunion)

CPAM : sur RDV, appelez le 3646

Mission locale : sur RDV, le mardi après-midi et le jeudi matin

ADMR : le jeudi de 14h à 18h

Conciliateur de justice : sur RDV le 1^{er} mercredi de chaque mois de 13h30 à 16h30 au 06 02 63 61 37

Mouvement Addictions-Alcool Vie Libre : sur RDV, les vendredis à 17h30 - M. Blaise : 06 60 21 04 32

Banque alimentaire : tous les jeudis, de 14h à 16h30

◆ Pharmacies de garde - Du samedi 19h au lundi 9h

Septembre

02-03 : Vast (Gacé) 02 33 35 52 16

09-10 : Granzotto (Le Merlerault) 02 33 35 42 86

16-17 : Khin (Courtomer) 02 33 28 40 55

23-24 : Leliepault (Sées) 02 33 27 80 54

30-1^{er} : Potdevin (Nonant le Pin) 02 33 39 94 10

Octobre

7-8 : Gloria (Moulins-la-Marche)
02 33 34 54 11

14-15 : République (Sées) 02 33 27 80 59

21-22 : Morruzzi (Ste Gauburge) 02 33 34 04 18

28-29 : Thieulin (Mortrée) 02 33 35 30 93

RésoGardes : service audiotel accessible 24H/24H au 32 37 (0,35 € TTC / min) ou sur www.3237.fr

Etat-civil

◆ Naissances

10/06 : Capucine

Thaureaux de Levaré.

13/06 : Ayden Foucher.

15/06 : Clément Dupont.

15/06 : Nahël Waschinger.

22/06 : Adélaïde Zachary.

22/06 : Louise Leclerc

Lanos.

02/07 : Lyana Trema.

14/07 : Wassim Laknyte.

PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE



Recensement militaire

Les jeunes nés en septembre 2001 doivent se faire recenser avant le 30 septembre 2017 et les jeunes nés en octobre 2001 doivent se faire recenser avant le 31 octobre 2017, après leurs dates d'anniversaire à la Mairie, munis du livret de famille des parents.

◆ Mariages

17/06 : Sandrine Tisserand et Alexandre Barré.

01/07 : Corinne Perrochon et Fabrice Grapain.

15/07 : Céline Marochin et François Collet.

◆ Décès

19/06 : Robert Binet, 91 ans.

20/06 : Maurice Bordeaux, 92 ans.

24/06 : Madeleine Foubert née Gatien, 95 ans.

26/06 : Arnaud Ramage, 37 ans

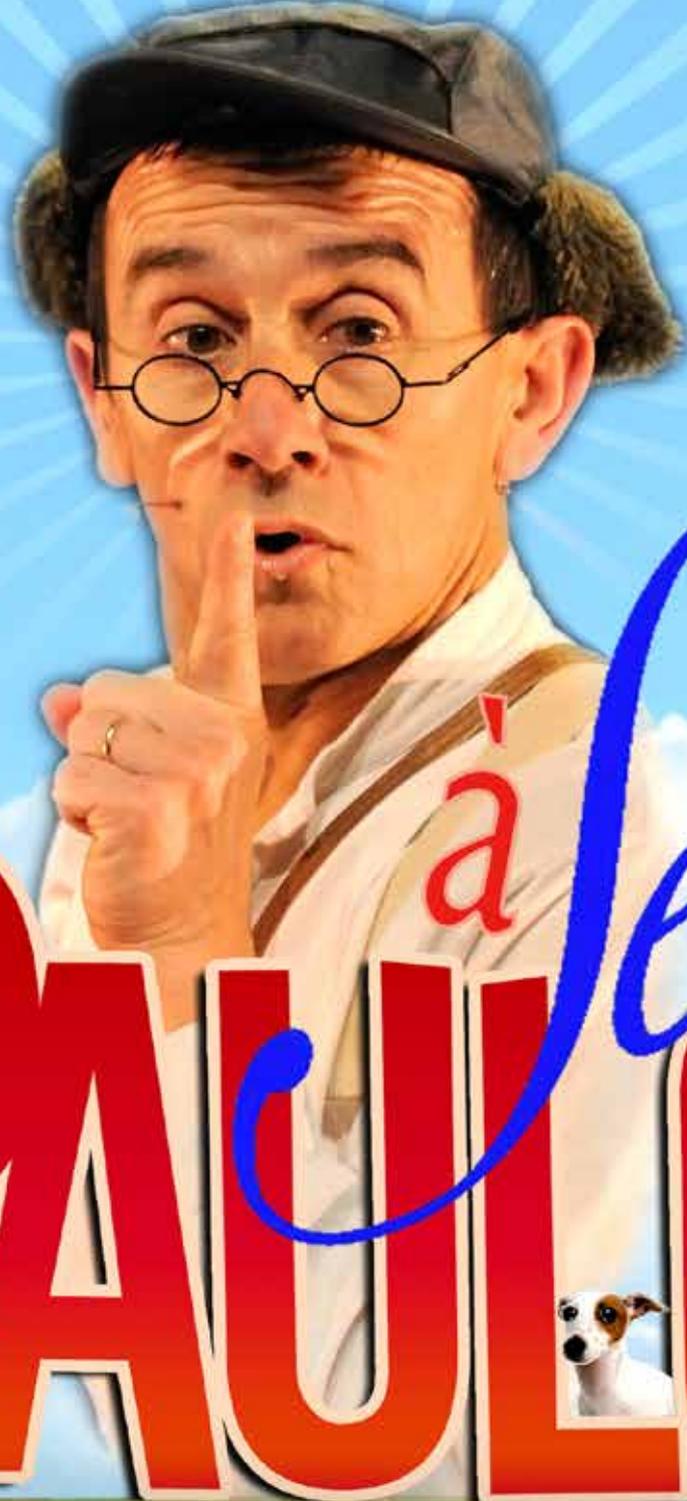
01/07 : Jean Sulpice, 65 ans.

06/07 : Denise Foubert née Legendre, 99 ans.

13/07 : Guy Honoré, 85 ans.

**BILLETTERIE EN VENTE
A L'OFFICE DE TOURISME
(à partir du 12 septembre sauf les lundis)**

**20 €
TARIF UNIQUE**



à Sées
PAULO

A TRAVERS CHAMPS

**SAMEDI 18 NOVEMBRE 2017
20h30 / Centre polyvalent**